

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/09/2019

Dossier complet le :
25/09/2019

N° d'enregistrement :
F01119P0213

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FRANCE PIERRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme . VIGIER Elisabeth

RCS / SIRET

3 5 0 7 4 9 6 5 1 0 0 0 1 3

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
39 b	Construction réalisée en plusieurs phases d'une SPC comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² sur un terrain d'assiette compris entre 5 et 10 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une opération immobilière sur un même terrain d'assiette de 70 935 m² issu d'une propriété de 598 460 m² dont 527 525 m² ont été rétrocédés à la ville et au département.

Cette opération porte sur la construction de 7 bâtiments d'habitation et la rénovation du château de Malnoue, elle est l'objet d'une demande de permis de construire en cours d'instruction.

Une précédente demande d'examen pour cette opération a fait l'objet d'une décision n° DRIEE - SSTE - 2014 - 062 du 02 juin 2014 dispensant de la réalisation d'une étude d'impact, une copie est jointe en annexe.

Les principales modifications entre le nouveau projet et le projet objet de la décision du 02 juin 2014 sont les suivantes :

- 1) L'équipement privé d'intérêt général (résidence pour personnes âgées autonomes) comprenant le château et deux bâtiments en extension n'ayant pas trouvé d'investisseur, le maître d'ouvrage a décidé de la transformer en logements en accession à la propriété sans modification de la SPC et de la volumétrie.
- 2) Les deux bâtiments R+2+Attique de 26 logements chacun soit 52 logements au total sont passés à 31 et 33 logements soit 64 logements et 895 m² de SPC en plus
- 3) Nous déposons un nouveau PC pour 2 bâtiments qui n'ont pas été construits lors de la première phase et dont le PC est caduc.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette opération est de conserver et rénover le château de Malnoue en mauvais état. Cette opération très coûteuse est équilibrée par la construction de logements à usage d'habitation de qualité d'une volumétrie restreinte à R+2+attique en conservant des arbres remarquables et de larges espaces verts paysagers tout en conservant les perspectives sur le château. La rénovation du château est incluse dans la nouvelle demande de permis de construire en cours d'instruction. Un bassin d'ornement jouant le rôle de rétention et infiltration des EP de la totalité de l'opération avant rejet dans le Merdereau est prévue dans l'esplanade au sud du château.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de VRD ont été réalisés lors de la première phase seuls les raccordements des bâtiments sont à prévoir. En première phase, les travaux ont porté sur la rénovation des structures intérieures, charpente, couvertures et les façades du château pour stopper les dégradations des intempéries. En deuxième phase les travaux porteront sur les finitions intérieures de château et la construction des 2 bâtiments annexes I et J. En troisième phase les travaux porteront sur les 2 bâtiments A et G) proches du boulevard du clos de l'Aumone. Les 2 autres bâtiments (K et L) à l'arrière du château sont en cours de livraison.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les copropriétés sont régies par des règlements de copropriétés et une ASL.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à une demande de permis de construire n° PC.077.169.19.00008

L'opération à fait l'objet :

- d'une demande d'autorisation de défrichement : arrêté n° 2011/DDT/SEPR/351 en date du 04 août 2011

(voir notice d'impact et Evaluation des incidences Natura 2000 jointes)

- d'une demande de rejet des EP dans le Merdereau (loi sur l'eau) avec autorisation en date du 16 Novembre 2015 (copie jointe en annexe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du terrain avant rétrocession	598 460 m2
Superficie du terrain d'assiette de l'opération	70935 m2
SPC du Château	2029 m2
SPC des bâtiments annexes (I et J) créés	4204 m2
SPC des bâtiments K et L en cours de finition	4794 m2
SPC des bâtiments A et G vers boulevard du clos de l'Aumone	7159 m2
SPC existante 1ère phase	10768 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc du château de Malnoue
Bd du Clos de L'Aumone
Allée de lieu-dit la Forêt
Allée de la Grande Prairie
77184 EMERAINVILLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 36' 03" 16 Lat. 48° 49' 34" 04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNEIFF type II n° 77169022 "Bois Saint Martin et bois de Célie" (890 ha) sur l'ensemble du site ZNEIFF type I n° 77169002 " Parc de Malnoue et bois de Célie" 164 ha au sud-est du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit (PEB) de aéroport de Lognes - Emerainville. Zone C constructible. Notre projet n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A environ 4.3 et 7.7 km au sus-est des sites de Seine saint-Denis FR 1112013 A environ 6.7 km sud-ouest du site Bois de Vaires sur Marne FR 1100819 A environ 12 km au sud-ouest des sites des boucles de la Marne FR 1112003
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Drainage sous dallage et drainage périmétrique des sous sols des 7 bâtiments créés.
Ressources Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enlèvement des terres excédentaires des terrassements et dépôt en décharges appropriées.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une notice d'impact a été rédigée dans le cadre de la demande d'autorisation de défrichement. Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations particulières car la zone de terrain occupée par le projet à jusque récemment été l'objet d'activités humaines (maison de rtraite) et la partie rétrocédée à la ville et au département constituant la majeure partie du parc n'était et ne sera pas fréquentée par les occupants.
Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Air vicié des ventilations mécaniques et des chaufferies à gaz.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EU dans le réseau de la ville Bd du Clos de l'Aumone EP dans le Merdereau
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif de conserver et rénover un bâtiment remarquable, le château de Malnoue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les 7 bâtiments concernés par le projet sont soumis aux directives de la RT 2012.
 La création du bassin d'ornement en tant que rétention et infiltration avec rejet dans le Merdereau permet de désengorger le réseau des EP de la ville.
 Les espaces libres seront paysagers et plantés suivant la directive du PLU.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme nous vous l'avons expliqué précédemment, une autorisation de défrichement a été délivrée par l'autorité compétente suite à la visite sur place d'un représentant de cette autorité et après consultation de la notice d'impact rédigée par une société compétente après un examen approfondi des lieux. Il a été jugé que l'implantation du projet n'aurait pas de conséquences particulière sur la biodiversité existante du fait de la rétrocession de la majeure partie du parc à la commune et au département. Les surfaces défrichées et construites sont réduites par rapport à la surface totale du parc, de plus les parties libres seront paysagées. Les volumétries des bâtiments sont raisonnables (R+2+attique). Les types de constructions prévus ne sont pas générateurs de pollutions ou nuisances particulières. Le projet permet de conserver et rénover le château. Nous estimons qu'au regard de ce qui a été écrit précédemment le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pièce 8.2.1 Notice d'impact et Evaluation des incidences Natura 2000 et d'une demande d'autorisation de défrichement
Pièce 8.2.2 Décision loi sur l'eau -
Pièce 8.2.3 Perspective d'insertion dans le site de l'ensemble du projet
Pièce 8.2.4 Arrêté inter-prefectoral portant sur la révision du plan d'exploitation au bruit de l'aérodrome de lognes-Emerainville Tableau des zones de bruit des aérodrome et plan d'exposition au bruit
Pièce 8.2.5 Décision DRIEE-SDDTE-2014-062 du 02 juin 2014 - Dispensant de la réalisation d'une étude d'impact.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

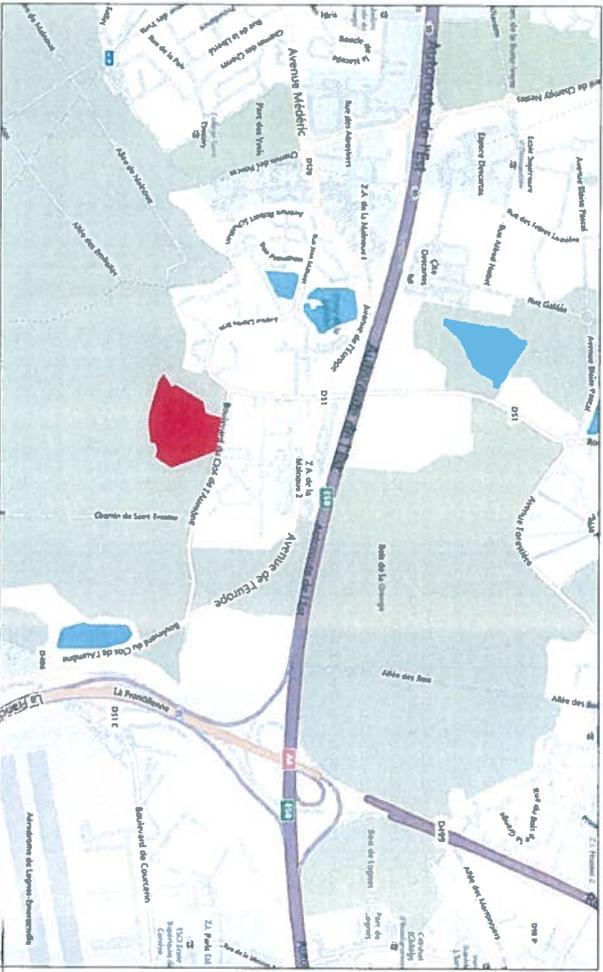
VSG

le.

17/09/2019

Signature

SAS FRANCE PIERRE 2
12 rue des Prés de l'Hôpital
Z.I. des Graviers
94194 VILLENEUVE ST GEORGES CEDEX
Tél. 01 43 86 80 02 - Fax 01 43 86 30 49
Siret 350 749 851 00013 - Capital 385 000 €
TVA FR 46 350 749 851



OPERATION IMMOBILIERE
 Construction d'un programme de logements
 Bâtiment J1 Et Chalet (LOT 7) - n°4, Allée de la grande prairie.
 Bâtiment A (LOT 2) - n°1, Allée de la forêt.
 Bâtiment K (LOT 8) - n°3, Allée de la grande prairie
 Bâtiment L (LOT 6) - n°10, Allée de la forêt.
 Bâtiment G (LOT 5) - n°2, Allée de la grande prairie.
 Boulevard du clos de l'Aumône - 77184 - EMERAINVILLE



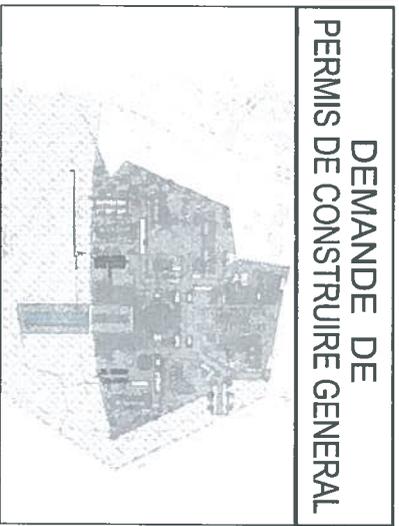
Traverse d'Arcy
 21 bis Craviers, rue des pas du Thobaut
 94190 - Villejuif-Saint-Georges

Tel. 01 43 98 30 02
 Fax. 01 43 98 30 43

IGDESPIRON
 IGDESPIRON ARCHITECTES
 84, avenue du Commandant de Gaulle
 94180 - Saint-Denis

Tel. 01 43 74 42 42
 Fax. 01 43 74 50 71

PC11-2



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE GENERAL

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 PLAN DE SITUATION

REF. AUTOCAD	DATE	ECHELLE	PHASE	NUM	IND
JULET 2018	20/08/2018	1/25 000	PC	001	X

OPERATION IMMOBILIERE

Construction d'un programme de logements

Bâtiment IJ ET Château (LOT 7) - n°4, Allée de la grande prairie.
 Bâtiment A (LOT 2) - n°1, Allée de la forêt.

Bâtiment K (LOT 8) - n°3, Allée de la grande prairie

Bâtiment L (LOT 6) - n°10, Allée de la forêt

Bâtiment G (LOT 5) - n°2, Allée de la grande prairie.

Boulevard du clos de l'Aumône - 77184 - EMERAINVILLE



France Pierre 2

ZI les Gravières, rue des pres de l'hôpital
 94190 - Villeneuve-Saint-Georges

Tel: 01 43 86 30 02
 Fax: 01 43 86 30 49



GOESPERON ARCHITECTES
 88, avenue du Général de Gaulle
 94160 - Saint Mandé

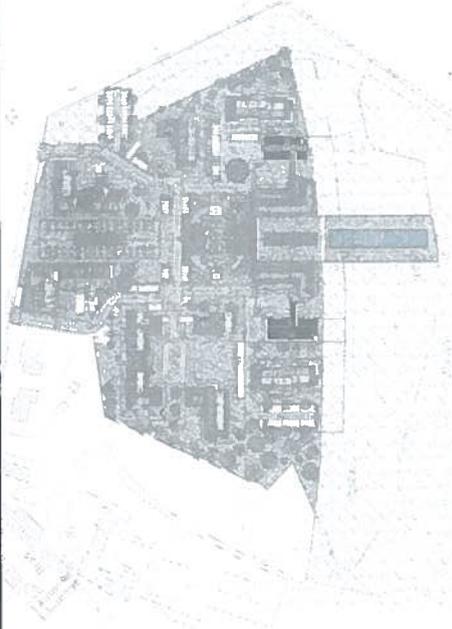
Tel: 01 43 74 54 82
 Fax: 01 43 74 52 14

MAITRE
 D'OUVRAGE

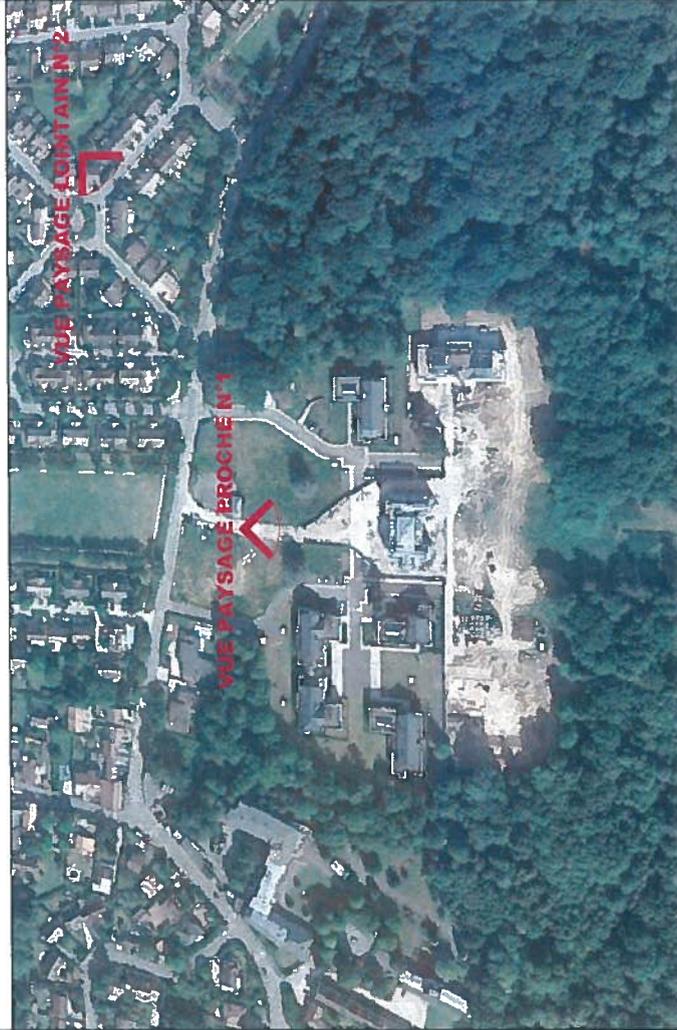
ARCHITECTE

PC 11-3

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE GENERAL



Date de la photographie: Mai 2018



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
 INSERTION DU TERRAIN DANS LE PAYSAGE

Date 1^{er} emission

JUILLET 2019

REF.AUTOCAD

DATE

SEPTEMBRE 2019

ECHELLE

PC

PHASE

PC

NUM

003

IND

X



VUE n°1 : PAYSAGE PROCHE

Date de la photographie: JUIN 2019

OPERATION IMMOBILIERE

Construction d'un programme de logements

Bâtiment IJ ET Château (LOT 7) - n°4, Allée de la grande prairie.
Bâtiment A (LOT 2) - n°1, Allée de la forêt.

Bâtiment K (LOT 8) - n°3, Allée de la grande prairie

Bâtiment L (LOT 6) - n°10, Allée de la forêt

Bâtiment G (LOT 5) - n°2, Allée de la grande prairie.

Boulevard du clos de l'Aumône - 77184 - EMERAINVILLE



MAITRE
D'OUVRAGE

France Pierre 2

ZI les Gravières, rue des pres de l'hôpital
94190 - Villeneuve-Saint-Georges

Tel : 01 43 86 30 02
Fax: 01 43 86 30 49



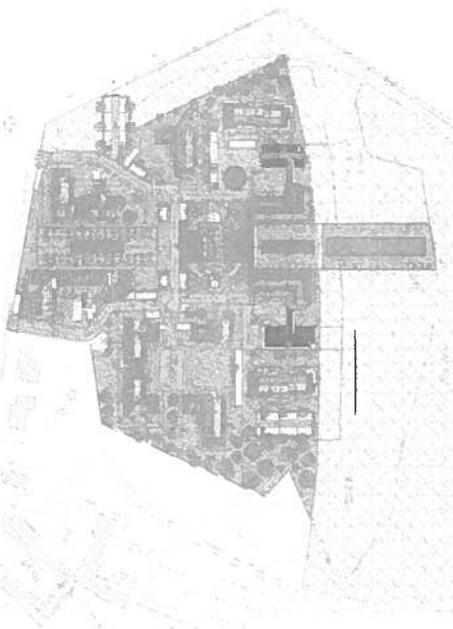
ARCHITECTE

GOESPERON ARCHITECTES
ARCHITECTES URBANISTES
68, avenue du Général de Gaulle
94180 - Saint Mandé

Tel : 01 43 74 54 82
Fax: 01 43 74 52 14

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE GENERAL

PC 11-5



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PLAN DES ABORDS

Date 1^{er} emission

JUILLET 2019

REF.AUTOCAD

DATE

SEPTEMBRE 2019

ECHELLE

PC

PHASE

005

NUM

X

IND

	SOLER ENVIRONNEMENT 11 rue René Cassin ZA La Bonde 91300 MASSY	SCI du Parc de Malnoue 5, rue Courtalin 77700 MAGNY LE HONGRE	Nos références : MAS.2011.000397.02 Date : 18/04/11
---	--	---	--

CHAPITRE 2 - PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES

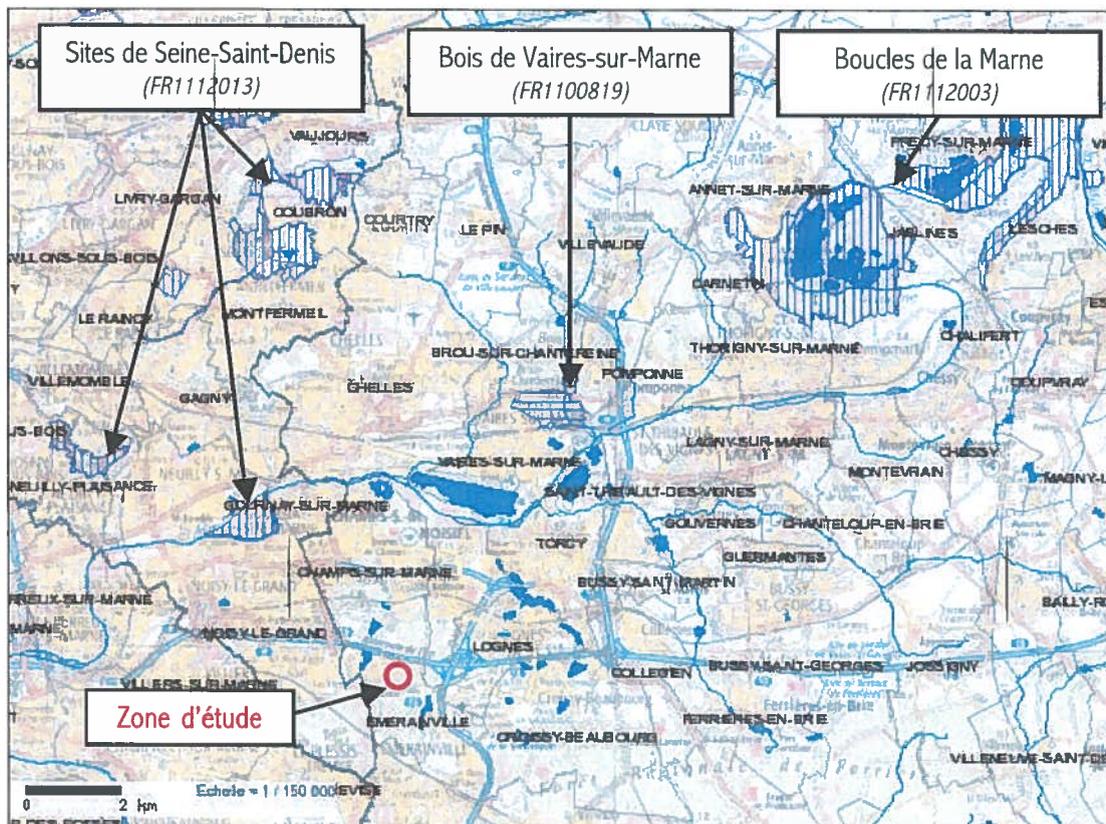
Natura 2000 est le réseau des sites naturels remarquables de l'Union européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés, par chacun des pays, en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite directive « Oiseaux ») et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages (dite directive « Habitats »).

2.1 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Le projet n'est pas compris dans un site Natura 2000. Il est toutefois situé à proximité des sites suivants :

- À environ 4,3 km et 7,7 km au sud-est des « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013),
- À environ 6,7 km au sud-ouest du site « Bois de Vaires-sur-Marne » (FR1100819),
- A environ 12 km au sud-ouest des sites des « Boucles de la Marne » (FR1112003).



Source : Site DRIEE Ile-de-France, outil CARMEN (échelle 1/70 000)

